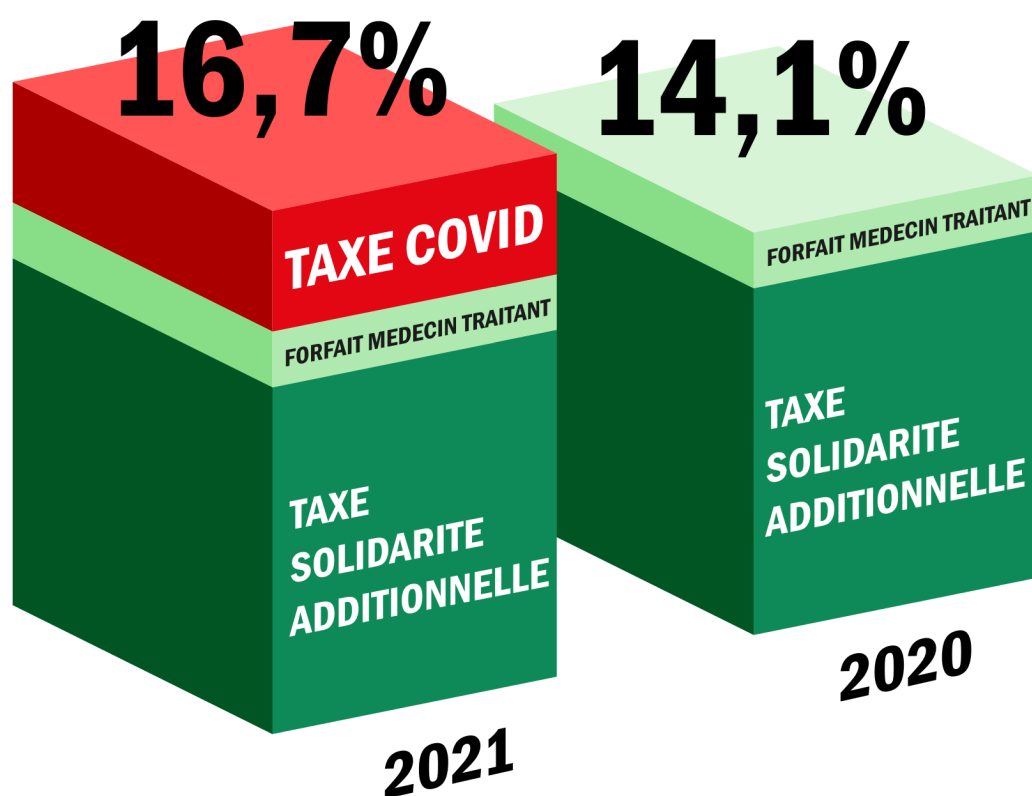


Avec la rentrée, les premiers effets de la crise économique produite par la crise sanitaire se font déjà sentir. Alors qu'un plan de relance est rendu public, seul 0,8% des sommes annoncées est dirigé vers les plus modestes.

Pire, le gouvernement cherche à faire payer la crise aux ménages.

Le Ministre de la Santé, Olivier VERAN, a en effet annoncé le 3 septembre, une hausse de +2,6 points de la fiscalité sur les complémentaires santé, soit 1,5 milliards d'€. Le 14 juillet dernier, Emmanuel MACRON déclarait pourtant qu' *«on ne résout pas une crise comme celle-ci en augmentant les impôts [...]* ». C'est néanmoins ce que s'apprête à faire le gouvernement Castex en augmentant la fiscalité santé de 18% en 2021.

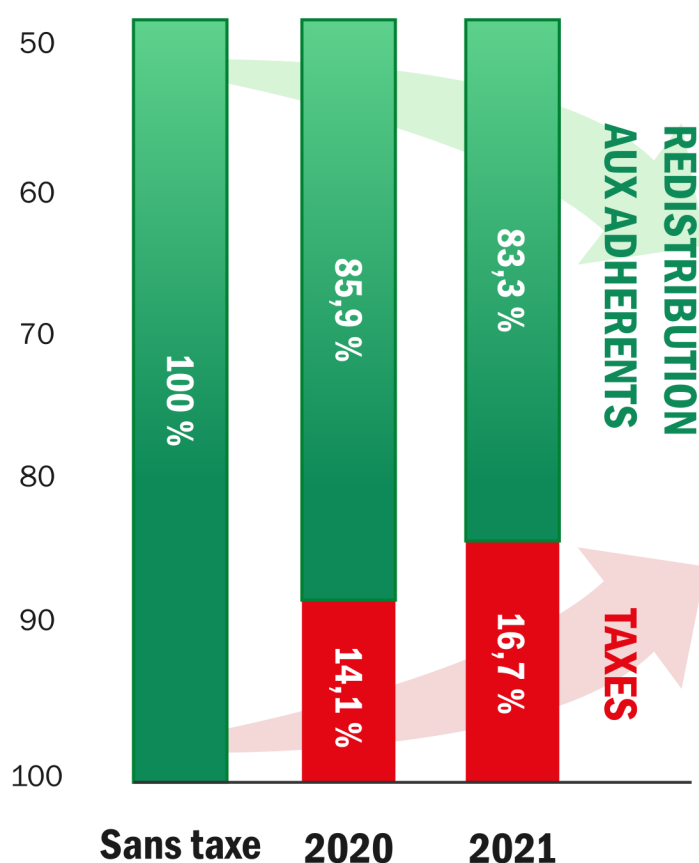
UN IMPÔT DE PLUS SUR LA SANTÉ



Depuis la première taxe sur la santé, introduite en 2000 à 1,75%, les taxes n'ont fait qu'augmenter et peuvent maintenant représenter, sur certains types de contrats, jusqu'à 21% des cotisations.

En 2021, les cotisations de santé des adhérents mutualistes vont être encore amputées.

PLUS DE TAXES, C'EST MOINS DE SERVICES AUX ADHÉRENTS



Jusqu'à présent, elles l'étaient déjà d'1,5 mois environ. C'est maintenant plus 2 mois de cotisations qui ne pourront pas être redistribués.

Or, contrairement aux assurances, les mutuelles sont des sociétés de personnes et n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Les cotisations mutualistes ne se transforment pas en dividendes, elles restent l'argent des adhérents. A but non lucratif, les mutuelles redistribuent l'intégralité des cotisations en prestations ou en services aux adhérents : c'est un engagement politique et une obligation légale.

Pour les Mutuelles de France, la santé est un droit.

Taxer la santé, c'est l'assimiler à une marchandise, à un banal produit de consommation. Mais on ne choisit pas d'être malade. Cette hausse qui correspond à 25€ de taxe supplémentaire par personne chaque année et 100€ pour une famille, pèsera différemment sur le portefeuille selon que l'on soit aisé ou modeste. Or, s'il y a un seul enseignement à tirer de la crise de la Covid-19, c'est que la santé ne peut pas être une variable dans un budget.

C'est pourquoi nous refusons l'idée d'une taxe supplémentaire sur la santé.

POUR UNE COTISATION MUTUALISTE DE 100 EUROS...



... **83 €** sont redistribués aux adhérents
sous forme de remboursements et de
services



... **17 €** sont
confisqués par l'état
sous forme de taxes

La solidarité mutualiste qui s'est organisée pendant la crise (maintien ouverts des centres de santé, contact avec les adhérents isolés, distribution de matériel, reports de cotisations...) doit se poursuivre.

NON À LA NOUVELLE TAXE SUR LA SANTÉ : UNE MENACE POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS !

Même amputée, nous œuvrerons avec vous pour la faire vivre.

Aujourd'hui mobilisée pour refuser cette nouvelle taxe, les Mutuelles de France vous invitent à interpeller directement votre député en cliquant [ICI](https://www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr/) (<https://www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr/>)